

Service URBANISME

MAIRIE DE MARENNES

167 Rue Centrale
69970 MARENNES
Tél : 04 78 96 03 40

Affaire suivie par :
Eléonore MORISSON
2025-365

COMMUNE de MARENNES

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Numéro de dossier : DP0692812500056
Déposé le : 02/10/2025
Adresse des travaux : Chemin de Poizat
69970 MARENNES

Destinataire : ON TOWER FRANCE
58 avenue Emile Zola
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

OBJET : Abandon d'un projet ayant fait l'objet d'un dépôt d'une demande d'autorisation

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé en date du 02/10/2025 un dossier de demande de déclaration préalable enregistré sous le numéro n° DP 0692812500056, relatif à l'installation d'antennes, chemin du Poizat à Marennes.

Par mail en date du 28/10/2025, vous sollicitez la suspension de l'instruction de ce dossier.

En conséquence mes services procèdent à la suspension de la demande d'autorisation n° DP 0692812500056 et classent le dossier sans suite.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le 29/10/2025

Le Maire,



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).